



# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 06 mai 2021

- approuvé le 10 juin 2021 -

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Loïc BERTHOD, Nicolas BURRA, Olivier DESRICHARD, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, , Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Rita HOFSTETTER, Joëlle PEROLINI, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Alicia SAVIOZ, Jorge Daniel SEQUEIRA GRANJA, Quentin ZONGO
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères académiques
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Kerstin BRINKMANN, Edith CAMPOS, Martin DEBANNE, Georges FELOUZIS, Edouard GENTAZ, Léonard TRUSCELLO
<b>Ex officio</b>	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Madiha NASIR – conseillères académiques
INVITEE	
	Lucie MOTTIER-LOPEZ, candidate à la fonction de doyenne 2022-26

### Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 11.03.2021
- 2 – Communications de la doyenne
- 3 – Désignation d'un-e candidat-e à la fonction de doyen-ne [mandat 2022-2026]
- 4 – Présentation des comptes 2020 et du budget 2021 – par Maëlle Le Pottier, administratrice
- 5 – Approbation des modifications du règlement d'études du CAS en « Santé sexuelle »
- 6 – Approbation des modifications du règlement d'études des CAS/DAS en « Formation des adultes »
- 7 – Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise AISE
- 8 – Approbation des modifications du règlement et des directives internes de la Maîtrise MAEPS
- 9 – Approbation des listes des cours 2021-2022
  - Section des sciences de l'éducation
  - Section de psychologie
- 10 – État des lieux du fonctionnement du télétravail (CCER/PAT/Prof) – Proposition de création d'un groupe de travail
- 11 – Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11.03.2020**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

### **• Nouvelles du monde**

Lors de sa séance du 19 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé que les psychologues-psychothérapeutes pourront facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS - LAMAL) à titre indépendant, alors qu'ils/elles étaient sous délégation d'un-e médecin. Une prescription médicale sera toujours nécessaire mais tout psychologue titulaire d'une spécialisation en psychothérapie reconnu au niveau fédéral et inscrit au psyreg pourra facturer directement. Entrée en vigueur de cette modification de l'AOS au 1 juillet 2022

Plus d'informations : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82745.html>

### **• Nouvelles UNIGE**

- CUREG : Merci à Olivier Desrichard et à Lucie Mottier-Lopez d'avoir organisé les webinaires pour expliquer la nouvelle procédure de soumission des mémoires de Master. On est donc pilote pour l'ensemble de l'Université, il y aura sans doute des ajustements.
- Deux subsides *Tremplin* (soutien à la relève féminine par l'octroi de décharge d'enseignement pendant en principe 6 mois) accordés cette année : Il s'agit de Eva Pool (Psico) et de Myriam Radhouane (SSED). Concurrence avec les autres facultés donc bravo à elles et merci à la commission de l'Egalité.
- *Doc mobility* FNS remplacé par financement SwissUni et Unige jusqu'en 2024. Commission locale mise en place, avec Edouard Gentaz et Jalil Akkari représentant notre Faculté.
- Directive pour permettre les examens à distance « hors crise » qui a circulé au Conseil participatif : vos remarques ont été remontées. Possible sous réserve que les règlements d'études le prévoient.
- Repas à 3 CHF à la cafétéria pour tous les étudiant.es. dès le 3 mai, subventionné par le Rectorat et par le fonds général de l'Université.

### **• Nouvelles internes**

- Le **calendrier des instances facultaires** pour 2021-2022 a été envoyé aux Sections. Charge à elles de le compléter avec les instances des Sections.
- **Promotions MER/CC → Pass et Pass → PO** :  
Un message a été envoyé ce jour pour lancer les procédures de promotion Pas → PO et MER/CC → PAS prévues dans le règlement du personnel.

Le délai est expliqué par le fait que les étapes et les procédures n'étaient pas totalement établies par le Rectorat. C'est désormais chose faite dans la directive du memento sur laquelle nous nous sommes basés.

Il faut bien noter que ces promotions ne pourront pas être dépendantes uniquement de la qualité des dossiers, mais devront également être en cohérence avec la planification académique des Sections et de la Faculté.

## - **Situation COVID**

Toujours en télétravail obligatoire y compris pour les réunions et les commissions de nomination. Mais assouplissement pour l'organisation d'événements publics (jusqu'à 50 personnes avec plan de protection nécessaire).

↳ Dérogation à l'enseignement en présentiel un peu plus flexible (50 pers., salle 3 fois plus capacité).

↳ Examens à distance sauf dérogation (très peu).

Les documents pour les examens ont été mis à jour sur l'intranet. Un message est parti aux enseignant-es leur rappelant la nécessité de ne pas créer de conditions de stress supplémentaire.

→ Notamment test technique à faire la dernière semaine de cours ou avant.

Un message a également été envoyé aux étudiant-es qui souhaitent passer leurs examens dans les locaux de l'Unige.

↳ Soutenances de thèses : jusqu'à 20 personnes (avec plan de protection si public externe).

↳ Soutenances de mémoires : mêmes conditions que pour les enseignements, sans public, ou alors avec plan de protection à faire valider par le service STEPS.

## **3. DÉSIGNATION D'UN.E CANDIDAT.E À LA FONCTION DE DOYEN.NE POUR LE MANDAT 2022-26**

Lucie Mottier Lopez présente les grandes lignes programmatiques de ce que pourrait être le décanat en cas de validation de sa candidature. Elle commence par rappeler la nécessité de construire une équipe solide, faite d'expertises distribuées et complémentaires, toutes nécessaires au projet collectif porté par la Faculté, les Sections, l'Unité TECFA, et en concertation étroite avec l'administratrice, les conseillères académiques et l'ensemble des services.

Dans la continuité du travail effectué par le décanat actuel, Lucie Mottier Lopez énonce les priorités qu'elle voit au niveau de la recherche scientifique au sein de chaque Section, entre les Sections dans des projets interdisciplinaires, et tout à la fois pointus dans les expertises spécifiques de chacun-e.

Au niveau des programmes de formation, elle insiste sur le développement d'enseignements de haute qualité, qui font vivre des expériences gratifiantes aux étudiant-es, alliant recherche et enjeux de professionnalisation, ouverts à des problématiques telles que l'évolution du numérique, une pédagogie universitaire inclusive, le développement de compétences transversales en plus des connaissances académiques.

Lucie Mottier Lopez dit avoir conscience des défis importants qui attendent la Faculté, pour la formation des enseignantes et des enseignants, pour la formation des psychologues, pour la formation des chercheurs et des chercheuses, ainsi que pour la recherche alors que les savoirs se complexifient de plus en plus et que de nouveaux terrains et méthodes d'investigation se développent.

Lucie Mottier Lopez énonce un ensemble de préoccupations, dont celles des logiques de concurrence qui durcissent les relations professionnelles, les conditions de travail et la précarité de certains statuts, l'évolution des carrières des chercheurs et des chercheuses dans et hors de l'Université.

Des relations de confiance réciproques et des climats de travail productifs demandent à être co-construits dans des processus participatifs et démocratiques accrus. Souhaitant s'appuyer sur des collègues de grande expérience, Lucie Mottier Lopez a contacté la professeure Nathalie Delobbe, lui demandant de poursuivre sa fonction de vice-doyenne pendant une année, de 2022 à 2023, afin de permettre un tuilage avec le décanat actuel, et le professeur Edouard Gentaz pour être vice-doyen. Les deux ont accepté et Lucie Mottier Lopez les remercie sincèrement. Leur projet est de travailler à des objectifs concrets de développement pour la Faculté courant de l'année 2021-2022, de façon coordonnée avec les partenaires du décanat, des présidences, de l'administration, pour présenter des propositions à débattre et à affiner avec le Conseil participatif en temps opportun pour l'entrée en fonction en été 2022.

**Soumise au vote, la candidature de Lucie Mottier Lopez à la fonction de doyenne de la Faculté pour le mandat 2022-26 est approuvée à l'unanimité (17 voix).**

**Nota Bene** - En fin de séance, la question est soulevée de la légitimité du vote effectué ci-dessus, à main levée alors que le Règlement d'Organisation de la Faculté prévoit en son article 8, que la désignation d'un.e candidat.e à la fonction de doyen.ne par le Conseil participatif doit faire l'objet d'un vote à bulletin secret.

Le quorum étant toujours réuni (14 membres encore présents, quorum à 13), il est décidé de procéder à un second vote afin d'éviter tout vice de procédure : un vote électronique est rapidement organisé par Maëlle Le Pottier, administratrice.

Soumise à un second vote (anonymisé), la candidature de Lucie Mottier Lopez est doublement approuvée à l'unanimité (14 voix).

#### **4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2020 ET DU BUDGET 2021 PAR L'ADMINISTRATRICE**

##### **Bilan 2020**

Le résultat global de la FPSE montre une économie de l'ordre de 870 kCHF pour 2020. A l'échelle de la faculté, cette économie se répartit à environ 400 kCHF pour les dépenses générales et 470 kCHF pour les charges de personnel. Les recettes sont à environ -10 kCHF.

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire et cela a eu des conséquences sur le bilan financier. De plus, les différentes structures financières de la faculté (services communs, Section de psychologie, Section des sciences de l'éducation et unité TECFA) ont eu des résultats financiers différents, pour des raisons propres à chaque structure.

La consolidation de ces résultats particuliers au niveau facultaire rend le bilan facultaire difficile à interpréter en tant que tel. Les résultats de chaque structure financière ont été étudiés avec la Présidence/direction concernée.

- **Concernant les dépenses générales** : la crise sanitaire a provoqué une forte économie sur cette ligne du fait de déploiement en télétravail (diminution des frais de fonctionnement, dématérialisation des procédures administratives, diminution des frais liés aux bâtiments et mobilier), de l'annulation des déplacements professionnels (frais de déplacements, frais de participation à des conférences...) et de l'arrêt de certaines activités.
- **Concernant les charges de personnel** : l'économie observée s'explique principalement par les éléments suivants :
  - PAT : vacance de 2 postes PAT qui ont été pourvus vers la fin de l'année et non-engagement de postes au Pôle Cité (postes autofinancés).
  - PENS : vacance temporaire de postes professoraux (et de l'équipe associée) en particulier suite à un départ à la retraite. Les résultats sont cependant variables par structure et ont été discutés avec les Présidences et le Conseil décanal.

## **Bilan 2021**

Maëlle Le Pottier présente le budget 2021. Les seules variations entre le budget 2020 et celui de 2021 sont :

1. les réallocations (à budget constant) → rocadés effectuées en collaboration ou à la demande des Présidences/directions.
2. les postes/financements supplémentaires alloués → le seul poste alloué à la FPSE pour 2021 est un « assistant taxe » rattaché au poste professoral neuropsychologie du langage (NCCR).
3. le dépassement budgétaire autorisé par le Rectorat pour stages linguistiques de la FEP.

## **5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU CAS EN SANTÉ SEXUELLE**

Pas de présentation du point (aucun.e représentant.e de la formation)

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études du CAS en Santé sexuelle sont approuvées à l'unanimité (16 voix).

## **6. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DES CAS/DAS EN « FORMATION DES ADULTES »**

Pas de présentation du point (aucun.e représentant.e de la formation)

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études des CAS/DAS en Formation des adultes sont approuvées à l'unanimité (17 voix).

## **7. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE AISE**

La modification majeure (article 10.5) est due au changement du nombre de crédits d'un cours obligatoire (de 3 à 6 crédits) qui implique une redistribution du nombre de crédits pour deux domaines : préparation à la recherche et UF libres.

Ne suscitant ni commentaires ni questions, soumises au vote, les modifications du règlement d'études de la Maîtrise AISE sont approuvées à l'unanimité (17 voix).

## **8. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ET DES DIRECTIVES INTERNES DE LA MAÎTRISE MAEPS**

La conseillère académique indique que cette Maîtrise est proposée conjointement avec la HEP. Datant de 2012, le RE a été modifié en 2018 mais n'est pas entré en vigueur à l'époque.

Devenus obsolètes, le règlement et ses directives ont été révisés et sont de nouveau proposés aux instances concernées.

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études et des directives internes de la Maîtrise MAEPS sont approuvées à l'unanimité (17 voix).

## **9. APPROBATION DES LISTES DE COURS 2021-22**

### **- SECTION DE PSYCHOLOGIE**

A noter : un cours de B2 passe de 6 à 3 crédits + cours des nouveaux plans d'études de la Maîtrise en psychologie. Quelques coquilles sont relevées (cours pré-requis en Logopédie qui figure dans liste « hors Section », un cours de 30 crédits au lieu de 3).

Soumise au vote, la liste des cours de la Section de psychologie pour l'année académique 2021-22 est approuvée à l'unanimité (17 voix).

### **- SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Il est signalé que la liste des cours de la Section sera susceptible d'être encore modifiée (notamment cours de Bachelor).

Soumise au vote, la liste des cours de la Section des sciences de l'éducation pour l'année académique 2021-22 est approuvée à l'unanimité (17 voix).

## **10. ÉTAT DES LIEUX DU FONCTIONNEMENT DU TÉLÉTRAVAIL (CCER/PAT/PROF) – PROPOSITION DE CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

La présidence du Conseil participatif, sur suggestion de la doyenne, exprime la volonté de créer un groupe de travail sur le fonctionnement du télétravail pour les différents corps de la Faculté au cours des mois écoulés.

L'idée est d'élaborer un questionnaire, envoyé aux différents corps des deux Sections & Tecfa, afin de faire remonter les aspects positifs et négatifs, les problèmes rencontrés (notamment informatiques pour le PAT équipé de machines virtuelles) et possiblement pouvoir proposer un guide de bonnes pratiques. Les résultats de cette enquête seront présentés à la prochaine séance du Conseil participatif le 10 juin.

**Soumise au vote, la proposition de création d'un groupe de travail est approuvée à l'unanimité (16 voix).**

**Le groupe est constitué de :**

PAT : Sandrine Amstutz, Anne-Cécile Dominé Aubert, Edith Campos ( ?)

CCER : Nicolas Burra, Simon Flandin

PENS : David Sander, Joaquim Dolz

## **11. DIVERS**

Les discussions suscitées par le point précédent révèlent l'absence de consultation du PAT dans le cadre du télétravail instauré durant la crise COVID19. Il est rappelé l'existence de [l'observatoire de la vie étudiante](#) pour les étudiant.e.s. Pourquoi pas une page équivalente pour le personnel administratif et technique de l'Institution ?

Rappel - Coronavirus - [Recommandations et consignes FPSE](#) (Intranet)

GE/ 20.05.2021/ M. Philippe